Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION

République française *2025/....*
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. CARLIER Roland
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSE Patrick
Mme CRESP Delphine
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa
Mme FAURE Cécile
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LIBERATO Fabrice
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
M. SEBBAH Didier
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSE Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :
Mme PIERI Julia

Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française 2025/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 3 juillet 2025

N° 2025-139	**TECHNIQUE** – Approbation de la participation au fonctionnement et à l'accompagnement social sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Cavaillon sous forme d'une convention triennale avec le Département

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;*
- *Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;*
- *Vu le décret n° 2017-1522 du 2 novembre 2017 relatif aux personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040 approuvée par délibération n°2017-392 du 22 septembre 2017 ;*
- *Vu le Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage 2021-2027 dans le Département du Vaucluse (SDAHGV) qui a été approuvé le 10 mai 2021, par arrêté conjoint du Préfet de Vaucluse et du Président du Conseil départemental ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2018-122 du 27 septembre 2018 qui approuve la modification du règlement intérieur et de ses annexes ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-141 en date du 21 septembre 2023 qui approuve la participation du Département au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cavaillon ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024-109 en date du 27 juin 2024 qui approuve la participation du Département au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cavaillon ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire du 19 juin 2025.*

Depuis août 2018, Luberon Monts de Vaucluse assure la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 25 places, située au Grenouillet, Bd André Rouget à Cavaillon.

Afin d'en assurer son exploitation au quotidien, LMV a fait appel à un prestataire extérieur, l'entreprise SG2A-L'Hacienda qui est attributaire du marché de gestion et d'entretien depuis le 1er janvier 2025.

Depuis 2019 et dans le cadre de sa stratégie départementale 2025-2040 et plus particulièrement l'axe 3-2 dans lequel le Département s'engage à contribuer à une société plus inclusive et solidaire en prévenant les situations de fragilité, celui-ci attribue à LMV une aide au fonctionnement de cet équipement à hauteur de 300 € par place soit au total 7 500 € (sept mille cinq cents euros).

A compter de 2025 jusqu'en 2027, le Département propose la mise en place d'une convention triennale. A l'issue de la signature de cette convention par les deux parties, une contribution financière sera versée en une seule fois chaque année soit en 2025, 2026 et 2027.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de l'accueil et des actions d'accompagnement social en direction des personnes et des familles séjournant sur l'aire ainsi que les modalités de participation financière du Département aux dépenses de fonctionnement de l'aire d'accueil de Luberon Monts de Vaucluse.

Ainsi, LMV doit construire et développer une politique partagée et commune concernant la population des gens du voyage, afin de contribuer à l'accompagnement au plus près des réalités locales, en lien avec les services sociaux municipaux et départementaux.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention relative à la participation du département de Vaucluse au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cavaillon, le 7 juillet 2025

La Secrétaire de séance,

Julia PIERI

Le Président,

Gérard DAUDET

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération ★ LMV ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.